

Gestion des matières résiduelles aux États-Unis : État de situation 2006

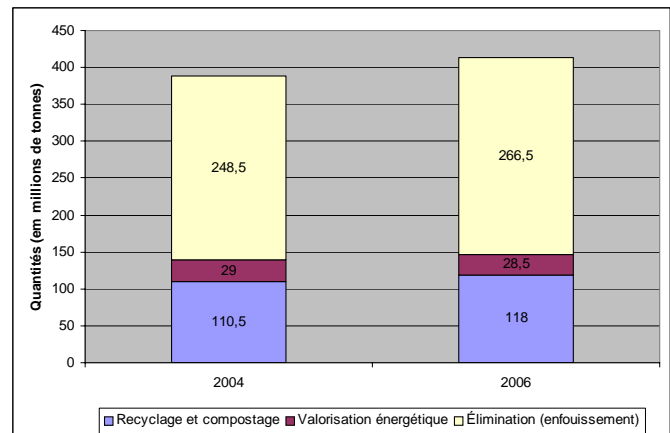
Les données présentées ici proviennent d'une enquête réalisée à l'échelle nationale par la revue BioCycle et le Earth Engineering Center of Columbia University pour l'année 2006. Les résultats de cette enquête ont fait l'objet d'un article dans BioCycle en décembre 2008. Pour consulter cet article (disponible en version anglaise seulement), cliquez [ici](#).

En 2006, la quantité de matières résiduelles générées provenant du secteur municipal (*municipal solid waste* ou *MSW*¹) a atteint un peu plus de 413 millions de tonnes, comparativement à près de 388 millions en 2004; une augmentation de plus de 6 % (25 millions de tonnes) en deux ans.

Ces matières résiduelles ont été recyclées et compostées dans une proportion de 28,6 % (118 millions de tonnes) et valorisées énergétiquement dans une proportion de 6,9 % (28,5 millions de tonnes). La grande majorité des matières (64,5 % ou 266,5 millions de tonnes) ont été éliminées dans des sites d'enfouissement.

La figure ci-dessous montre que les quantités recyclées et compostées et les quantités éliminées ont respectivement augmenté d'environ 7 % entre 2004 et 2006, alors que les quantités valorisées énergétiquement sont restées relativement stables (moins de 2 % d'augmentation).

Parmi les matières recyclées et compostées, on retrouve majoritairement des papiers et cartons, des métaux et des matières organiques (résidus de jardin, bois et résidus alimentaires).



En 2004, on dénombrait près de 7 700 programmes de collecte sélective municipale (*curbside recycling programs*) et près de 3 500 installations de compostage de résidus de jardin (*yard trimmings composting facilities*). Il a été impossible de préciser ces données pour l'année 2006, par manque d'information.

Génération annuelle par habitant

En reportant les 413 millions de tonnes de matières résiduelles générées en 2006 sur la population totale des États-Unis (298 799 903 personnes), on obtient pour les *MSW* un taux moyen de génération annuelle par personne de 1,38 tonne.

Dans le tableau ci-contre sont présentés les taux pour certains États, notamment ceux ayant les taux de génération les plus bas ou les plus élevés.

États	Qté générée par personne par an
Idaho	0,85 tonne
Caroline du Nord	0,93 tonne
Connecticut	0,96 tonne
New Hampshire	0,97 tonne
Vermont	1,04 tonne
Floride	1,31 tonne
Californie	1,38 tonne
Massachusetts	1,42 tonne
New Jersey	1,47 tonne
Maine	1,66 tonne
Tennessee	2,01 tonnes
Illinois	2,07 tonnes
Indiana	2,50 tonnes

¹ Aux États-Unis, les matières résiduelles du secteur municipal (*MSW*) incluent les matières provenant des résidences et des commerces, ainsi que les matières organiques et les pneus. Les déchets de construction et de démolition (C&D), ainsi que les résidus de production industrielle et agricole sont exclus.

À titre de comparaison, chaque Québécois génère au total 1,69 tonne de matières résiduelles par année en 2006. Toutefois, contrairement aux calculs utilisés aux États-Unis, le taux de génération annuelle par personne au Québec inclut les matières provenant du secteur industriel et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

En excluant pour l'année 2006 les résidus du secteur CRD (4 380 000 tonnes sur le total généré au Québec de 12 952 000 tonnes), on obtient un taux de génération annuelle par personne de 1,12 tonne, inférieur au taux moyen de 1,38 tonne aux États-Unis, mais plus élevé que celui des États américains les plus performants.

Élimination des matières résiduelles

À l'instar de la situation qui existe dans les différentes régions du Québec, les coûts d'élimination par enfouissement varient d'un État à l'autre. Par exemple, les coûts sont de 15 \$ US la tonne en Oklahoma et de 96 \$ US la tonne au Vermont, alors que la moyenne américaine est de 42,08 \$ US la tonne.

De plus, la quantité de lieux d'enfouissement aux États-Unis a augmenté de 11 % entre 2004 et 2006, passant de 1 654 à 1 831 lieux.

Afin de favoriser la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles, plusieurs États ont adopté des réglementations pour bannir l'enfouissement de certaines catégories de matières, dont les pneus (37 États), les accumulateurs au plomb-acide (36 États), les huiles usées (26 États), les résidus de jardins (23 États), les électroménagers ou *White Goods* (21 États) et les appareils électroniques (7 États).

Depuis juillet 2006, l'État du Massachusetts a également interdit l'enfouissement des contenants de verre, de métal et de plastique, des papiers, ainsi que de divers résidus de CRD (asphalte, brique, béton, métal et bois).

Pour sa part, l'État de la Caroline du Nord a prévu de bannir de nouvelles catégories de matières en 2009 (palettes de bois, bouteilles de plastique et filtres à huile usagés) et en 2012 (ordinateurs).